



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Timoté FRANCE.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET  
Laurie FILLÂTRE à David RODRIGUES  
Constance GUEY à Timoté FRANCE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

### **N° 2026 / III / 9 – 7.5      Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10-1 et 25-1,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,

VU la délibération n° 2026 / III / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 23 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2026,

CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **Par 23 voix POUR**

(A. PRAT, C. LEPAGE, S. MITTELETTE-ROUSSI et L. MAUGÈRE ne prennent pas part au vote)

**DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2026	Subventions exceptionnelles 2026	Total
<b>Affaires culturelles</b>	<b>27 760,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>27 760,00 €</b>
Les 3C	26 000,00 €	- €	26 000,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €	- €	300,00 €
La Clef des Chants	210,00 €	- €	210,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	950,00 €	- €	950,00 €
Dyali	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires scolaires</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000,00 €</b>
Coopélices de l'école élémentaire	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
Coopérative de l'école maternelle	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	300,00 €	- €	300,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires sociales</b>	<b>700,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>700,00 €</b>
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €	- €	300,00 €
Le Geai	100,00 €	- €	100,00 €
P'tit Cerny	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires sportives</b>	<b>2 280,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 280,00 €</b>
ABC du Volant	400,00 €	- €	400,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	300,00 €	- €	300,00 €
VTT Trial	90,00 €	- €	90,00 €
Arts et Corps	590,00 €	- €	590,00 €
COSE (Club Olympique Sud Essonne)	300,00 €	- €	300,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	600,00 €	- €	600,00 €
<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>- €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
Scouts et guides de France	- €	120,00 €	120,00 €
<b>Total de l'article 6574</b>	<b>33 740,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>33 860,00 €</b>

**PRÉCISE** que le versement de la subvention sera conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain,

**SUBORDONNE** le versement de chaque subvention à la présentation d'un bilan d'activités et d'un bilan comptable de l'année N-1,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

Publié le : 27/04/2026

